



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Pierre MESTRE
M. Maxim BANCK	M. Julien TRAN AP
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Naïa WATEOU
M. Warren NAXUE	Mme Charlotte THAIAWE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Pascale SERVENT	M. Arthur LETOURNEULX
M. Marc ZEISEL	M. Yann WAKA-AWA
Mme Janine BAJON	M. Cael NORMANDON
M. Francis MALUIA	M. Rayann LACHENY
M. Jean SAUSSAY	M. Jordan COURTOT
M. Marc LE LEIZOUR	Mme Julie NGUYEN
Mme Suzanne ROESTAM	M. Ludovic TALIA
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Christiane SARIDJAN	M. Jonas TAOFIFENUA
		M. Philippe BLAISE	M. Alexandre MACHFUL
		M. Olivier THUPAKO	Mme Vaimoe ALBANESE
Nombre de présents	: 40	M. Philippe DUNOYER	Mme Virginie RUFFENACH
Nombre de votants (8 procurations)	: 48	M. Jérémie KATIDJO	Mme Veylma FALAE
		Mme Chantal BOUYE	
		M. Patrick GUILLON	
		Mme Isabelle LAFLEUR	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-647

autorisant la signature d'un avenant à la convention du 14 janvier 2009
de mise à disposition sous forme de transfert de gestion consentie
par la commune de Nouméa au profit du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) du 14 octobre 2025,

VU la convention de mise à disposition du 14 janvier 2009 sous forme de transfert de
gestion consentie par la commune de Nouméa au profit du Syndicat Intercommunal du
Grand Nouméa (SIGN),

VU la note explicative de synthèse n° 2026/52 du 5 juin 2026,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de
l'attractivité économique et touristique (cauddaet) entendue en séance du 10 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la signature d'un avenant à la convention du 14 janvier 2009 de mise à
disposition sous forme de transfert de gestion consentie par la commune de Nouméa au profit du
Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de la convention susvisée est ainsi rédigé :

*La présente convention est consentie et acceptée sous la condition expresse d'utiliser le
terrain mis à disposition pour y installer le siège social du SIGN et en vue de la réalisation d'une
fourrière intercommunale.*

ARTICLE 2 /

Les diverses formalités se rapportant à l'acte seront à la charge du SIGN et à la diligence
de la ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le
présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours

citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée au SIGN.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-11140-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF. (dont T.P.S.)	-	1
POLE AMENAGEMENT	-	1
DEP	-	1
DU (SD)	-	1
SIG	-	1
SIGN	-	1
MISE EN LIGNE	-	1